Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026160DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze septembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 9 septembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DROUILLÉ Jérémie, GUÉNY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert (*présent à partir de la question N°153*), LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur PERCHAIS Éric), Monsieur DUPUIS Arnaud (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence, Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur LE BALC'H Hubert (*absent au moment de la question N°152*), Monsieur QUIVIGER Éric (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame STÉPHAN Aurore (procuration à Madame HANNOUCHE Lise).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame COLOMBEAU Estelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 26 (jusqu'à la question N°152) - 27 (à partir de la question N° 153)
. absent(s) et non représenté(s) : 3 (jusqu'à la question N°152)- 2 (à partir de la question N° 153)

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026160DE-DE

Délibération N°2026/160 du Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Publiée le 17 septembre 2026

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

L'article 108 de la Loi de Finances pour 2026 a fusionné la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) applicable en zone tendue et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) applicable en hors zone tendue en une seul Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Cette nouvelle taxe est applicable à compter du *1er janvier 2027* sur délibération pour les communes hors zone tendue et automatiquement pour celles en zone tendue.

Conformément à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts, la taxe est due pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition depuis au moins deux années lorsque le logement est situé dans une commune en zone non tendue.

Les logements concernés sont les locaux non meublés à usage d'habitation (*clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum*).

Elle est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation et son assiette est constituée par la valeur locative du logement.

Les logements détenus par les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinées à être attribués sous conditions de ressources sont exonérés.

De plus, la taxe n'est pas due lorsque la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire ou du détenteur du logement.

CONSIDÉRANT que la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation constitue un des outils de lutte contre la vacance des logements et est également un levier pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif ou à les occuper.

La fixation du taux de la TVLH interviendra dans un second temps, au moment du vote des taux de fiscalité, soit avant le *15 avril 2027*.

Sous réserve de la présentation du sujet en commission n°5 du *14 septembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

1°) D'ARBITRER sur l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à compter du 1er janvier 2027 ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer et notifier toutes les pièces relatives à ce dossier.

…/…

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026160DE-DE

Mesdames Christelle AVERLAND-SCHMITT, **Aude de la VERGNE**, **Lise HANNOUCHE**, **Sarah KERMARREC**, **Mélanie POULAIN-JAMILLOUX**, **Mathilde RAULT**, **Frédérique SAVOYE**, **Aurore STÉPHAN** et **Messieurs Jérémie DROUILLÉ**, **Hubert LE BALC'H**, **Patrick PÉTIGNY**, **Éric QUIVIGER** se sont abstenus sur ce sujet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,





Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Estelle COLOMBEAU



Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 12	Ne participe(nt) pas au vote : 0